

# opqibiinfos

n°4

La lettre d'information de l'OPQIBI

organisme de qualification de l'ingénierie

POINT DE VUE .....	> 2
PROMOTION & COMMUNICATION.....	> 3
EN BREF .....	> 3
QUOI DE NEUF ? .....	> 4
AGENDA / COMITÉS.....	> 4

## édito



Le manque de temps, la complexité et le caractère bureaucratique de la démarche sont les raisons les plus fréquemment évoquées par les TPE et les PME pour expliquer leur non-qualification.

Aussi l'OPQIBI a-t-il décidé de répondre à ces écueils et de faciliter l'accès de ces structures à la qualification en adoptant une série de mesures, dont la plupart pourra rapidement être mise en œuvre.

Tout d'abord, le certificat de capacité - plus aisé à demander puisqu'il ne nécessite pas la fourniture d'attestations de référence - sera (re)valorisé.

Ensuite, nous allons renforcer notre équipe pour améliorer notre assistance par téléphone et multiplier les rencontres en région.

À noter également qu'en juin 2006, la procédure de qualification devrait être dématérialisée via un Extranet (cf. p 2).

Enfin, nous réfléchissons à l'instauration d'un système évolutif - dont le certificat de capacité constituerait une étape - qui accompagne les postulants jusqu'à l'obtention de leur certificat de qualification.

Dans tous les cas, la voie normale de qualification reste bien évidemment accessible aux TPE et PME.

**Michel FAUDOU**  
Président de l'OPQIBI



## Dématérialisation des marchés publics

- Qu'est-ce que la dématérialisation des marchés publics ?
- Quelles obligations, quels avantages pour les entreprises ?
- Comment procéder ?

Par Loïc HISLAIRE, Conseiller auprès du Directoire de la société [achatpublic.com](http://achatpublic.com)

Depuis 2001, le code des marchés publics encourage les collectivités publiques à recourir aux nouvelles technologies de l'information et de la communication pour la passation de leurs marchés publics

L'article 56 du code des marchés publics exige des collectivités qu'elles soient dans l'obligation, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2005, d'accepter et de traiter dans les mêmes conditions que le papier, les réponses électroniques qui leur parviendraient des entreprises candidates à leurs procédures pour les appels d'offres et autres procédures formalisées passées pour des marchés dont les montants sont supérieurs aux seuils européens (150 000 € HT pour l'Etat, 230 000 € HT pour les collectivités).

Elles peuvent également les accepter, mais à titre facultatif, pour des marchés de montants inférieurs.

La dématérialisation des procédures de passation de marchés publics n'est donc aucunement une contrainte pour les entreprises, mais un nouveau mode de communication qui leur est proposé pour accéder plus rapidement aux consultations et pour y répondre également plus rapidement et à moindres frais. Aucune obligation ne leur impose de se soumettre à ce nouveau mode et elles conservent sans limite de temps, la faculté de choisir entre l'électronique et le papier pour l'envoi de leurs réponses.

**Simplifiez-vous la vie grâce à la dématérialisation**



Suite page 2 >>

# POINT DE VUE

## • Dématérialisation des marchés publics << suite de la page 1

Les entreprises vont pouvoir accéder plus facilement aux consultations en recueillant, par téléchargement, un plus grand nombre de cahiers des charges et en choisissant parmi eux ceux qui conviennent le mieux à leurs savoir faire. Ce travail pourra en outre être largement facilité grâce à la possibilité pour elles de s'inscrire à un système d'alerte automatique par mail aux consultations qui les intéressent, sur la base de critères choisis préalablement.

Elles disposeront ensuite de plus de temps pour répondre, la rapidité des échanges leur permettant de gagner les jours autrefois mobilisés par l'acheminement postal (délai de réception et d'envoi).

Enfin le recours aux nouvelles technologies pourra permettre également de faciliter le travail de réponse des entreprises aux appels d'offres. Les entreprises n'auront plus en effet à confectionner des dossiers papier volumineux et coûteux.

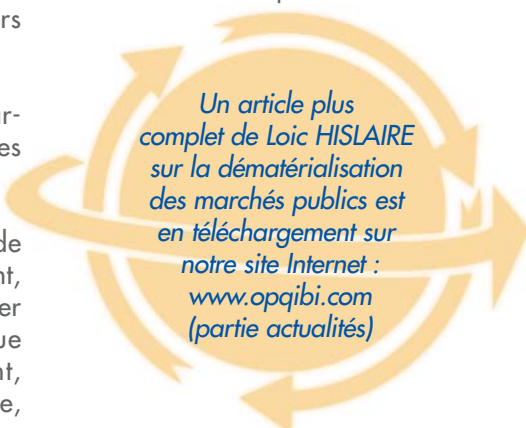
Le code des marchés publics et le décret du 30 avril 2002 pris pour l'application de son article 56 précise que les collectivités publiques doivent mettre à disposition des entreprises un réseau d'accès sécurisé aux consultations et s'assurer que les réponses demeurent confidentielles. L'authentification de l'émetteur se fait au moyen d'une signature électronique dont doivent donc se doter les entreprises candidates. C'est la seule contrainte qui leur soit imposée mais elle est facilement surmontable, beaucoup d'entre elles disposant déjà de certificats de signatures électroniques pour leurs déclarations fiscales (télé TVA).

L'accès aux consultations, les téléchargements et les réponses électroniques sont gratuits pour les entreprises.

Les modalités de mise en œuvre de ces échanges électroniques nécessitent, on le voit, un dispositif particulier hautement sécurisé dès lors que des anomalies de fonctionnement, des erreurs, des actes de malveillance,

ou la présence de virus risquent d'altérer la fluidité des transmissions ou de rompre la confidentialité des documents. L'usage de la messagerie électronique ne présente pas les protections suffisantes face à ces menaces.

Deux options sont proposées aux collectivités : soit elles créent leur propre plateforme d'échanges et la maintiennent, soit elle regroupent leurs consultations avec celles d'autres collectivités sur une plateforme mutualisée comme achatpublic.com.



Un article plus complet de Loïc HISLAIRE sur la dématérialisation des marchés publics est en téléchargement sur notre site Internet : [www.opqibi.com](http://www.opqibi.com) (partie actualités)

## > Dématérialisation du système de qualification OPQIBI

**Dans le cadre de sa politique de simplification des procédures et conformément à sa volonté de faciliter l'accès des PME et TPE à la qualification, l'OPQIBI s'est engagé dans une démarche de dématérialisation.**

À la fin du premier semestre 2006, les postulants et qualifiés devraient pouvoir non seulement remplir leurs dossiers de demande, de contrôle et de renouvellement mais également suivre l'évolution de leur dossier via un Extranet. Les pièces à joindre aux dossiers (Kbis, statuts, ...) pourront soit être transmises sous format numérique, soit être adressées en un exemplaire sous format papier, l'OPQIBI se chargeant de les numériser. De plus, des systèmes de paiement sécurisé et d'alerte électronique seront mis en place.

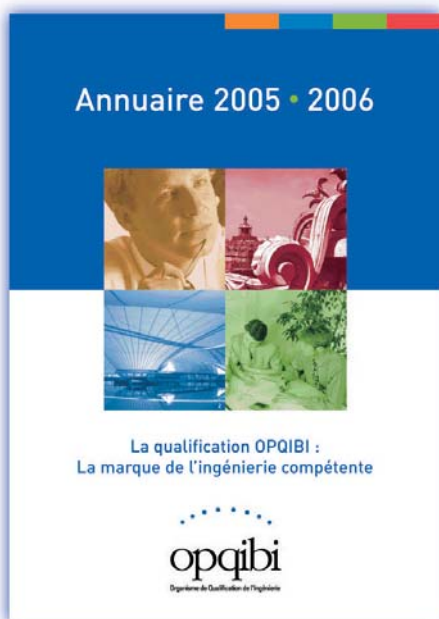
Dans un second temps, vraisemblablement au cours du premier semestre 2007, la procédure interne d'instruction des demandes de qualification devrait également être dématérialisée. Chaque instructeur aura alors accès aux éléments des dossiers des postulants via un Intranet, pourra rédiger en ligne ses rapports d'instruction et, le cas échéant, pourra adresser directement les demandes de renseignements complémentaires par voie électronique.

Cette dématérialisation aura pour effet d'assurer une meilleure traçabilité des données communiquées par les postulants et des décisions prises par l'OPQIBI. Elle permettra, en outre, de réaliser un acte écologique en réduisant la masse de papier jusqu'à présent requise pour obtenir une ou plusieurs qualifications. Cette conséquence à elle seule est le signe d'un engagement éthique de l'OPQIBI, qui sera précisé lors de sa démarche d'accréditation.



# & PROMOTION & COMMUNICATION

## > Annuaire OPQIBI 2005-2006



La nouvelle édition de l'annuaire des qualifiés OPQIBI est parue. Pour la première fois, elle a été adressée gratuitement **aux qualifiés et à plus de 6000 maîtres d'ouvrage, donneurs d'ordre et prescripteurs publics et privés** de toute la France (collectivités locales, HLM, promoteurs-constructeurs, grands acheteurs, CCI, ...)

Pour chaque prestataire qualifié, figure une carte d'identité avec ses coordonnées et l'ensemble des qualifications qu'il détient.

> Renseignements  
**OPQIBI, tél : 01.46.99.14.53**

> Vente  
**SOFEL, tél : 01 47 76 12 07**

## > Les organismes de qualification renforcent leur coopération

Les Présidents des organismes de qualification membres du groupement « qualientreprises » (OPQFC, OPQIBI, OPQTECC, QUALIBAT, QUALIFELEC, QUALIPAYSAGE, QUALIPROPRE et QUALISPORT), se sont réunis le 15 septembre dernier à Paris, à la Maison des Arts et Métiers. Une telle réunion est désormais appelée à se renouveler au moins une fois par an.

Outre la poursuite des opérations communes de promotion engagées depuis 2002, il a été décidé d'initier des actions au niveau national voire

européen, dans le but d'assurer une meilleure reconnaissance de la qualification par les pouvoirs publics. Dans cette optique, les Présidents des OPQ ont adressé une lettre à Jérôme GRAND d'ESNON, Directeur des Affaires Juridiques du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, afin que les certificats de qualification occupent la place qu'ils méritent comme moyen de sécuriser les décisions des acheteurs publics dans la nouvelle version du code des marchés à paraître début 2006. ([www.qualientreprises.com](http://www.qualientreprises.com))

## > Ingénierie, Assurance et Qualification

Depuis le début de l'année, l'OPQIBI a engagé une importante réflexion pour répondre aux préoccupations croissantes des prestataires d'ingénierie en matière d'assurance et mieux valoriser la qualification auprès des assureurs.

Dans ce cadre, le 24 mars dernier, une table ronde a été organisée sur le thème « Ingénierie, Assurance et Qualification », laquelle a rassemblé plus de 200 participants au Grand Hôtel de Paris. Les actes de cette

manifestation sont disponibles sur simple demande à l'OPQIBI et consultables sur le site Internet [www.opqibi.com](http://www.opqibi.com).

Enfin, il a été décidé de créer un groupe de travail réunissant dans un premier temps des représentants de l'ingénierie, des maîtres d'ouvrage et des courtiers, qui tentera tout d'abord de procéder à une évaluation des risques liés aux prestations définies dans la nomenclature OPQIBI, dont la première

conséquence serait de découpler la notion de sinistralité attachée au prestataire de celle attachée à son métier.

## ENBREF

### ● Les OPQ à Lyon et Marseille

Les **31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin**, l'OPQIBI, Qualifelec, Qualipaysage, Qualipropre et Qualisport ont participé aux salons Equipville/Lumiville à Lyon, dont ils étaient partenaires.

Le 4 octobre dernier, l'ensemble des OPQ ont tenu leur première journée régionale de la qualification à Marseille. À chacune de ces manifestations, un atelier était organisé, en collaboration avec [achatpublic.com](http://achatpublic.com), sur le thème du mieux-disant.



### ● L'OPQIBI au Salon des micro-entreprises à Paris

Dans le cadre de sa politique de promotion vers les TPE, l'OPQIBI a participé au salon des micro-entreprises les **27, 28 et 29 septembre** derniers au Palais des Congrès de Paris.

### ● Réunions à Clermont-Ferrand, Montpellier et Cannes

Au cours du **premier semestre 2005**, l'OPQIBI a organisé 3 réunions d'information sur ses qualifications à Clermont-Ferrand, Montpellier et Cannes, en collaboration avec l'AITF, l'ATTF, la CICF et Syntec-Ingénierie.



# QUOI DE NEUF ?

## > Bienvenue aux nouveaux qualifiés

Aux sessions des comités de février, avril et juin 2005, 49 nouvelles structures ont été qualifiées :

Raison sociale	Ville	N° de certificat
SADL	Saint Geyrac (24)	.04 05 1707
OUEST INFRA	Nantes (44)	.04 05 1708
GETCI	Lyon (69)	.04 05 1709
SEMALY	Villeurbanne (69)	.04 05 1710
SARL LAURAIN VINCENT	Verneuil sur Avre (27)	.04 05 1711
GARDINER & THEOBALD	Paris (75)	.04 05 1712
HDM INGENIERIE	Villeneuve d'Ascq (59)	.04 05 1713
SOL SYSTEMES	Juan les Pains (06)	.04 05 1714
BDO Hôtel & Tourisme	Paris (75)	.04 05 1715
HARMATAN	Paris (75)	.04 05 1716
MEDIEVAL	Lyon (69)	.04 05 1717
BICFL	PARIS (75)	.04 05 1718
CREA CONSEILS	Montpellier (34)	.04 05 1719
PLANETH CONSULTANTS	Ambax (31)	.04 05 1720
BOUILLET Jean-François	Saint-Eusebe (71)	.04 05 1721
JEANTY Gilbert	Montsauche Les Settons (58)	.04 05 1722
SCHT (HOTELS ACTIONS)	Lyon (69)	.04 05 1723
LASRY ET MORO INGENIERIE	Nice (06)	.04 05 1724
PASQUINI Pierre	Annemasse (74)	.04 05 1725
ICSEO	Semur en Auxois (21)	.04 05 1726
EL INGENIERIE	Lamorlaye (60)	.04 05 1727
VARIOT André	Pont Saint Martin (44)	.04 05 1728
PRESENCE FRANCE	La Madeleine (59)	.06 05 1730
ATLANTIQUE DE PROJETS	Machecoul (44)	.06 05 1731
IN VIVO	La Forêt - Fouesnant (29)	.06 05 1732
SESAER	Couhe (86)	.06 05 1733
CABINET ECTARE	Saint-Jean (31)	.06 05 1734
INGE + BETS	Bouillargues (30)	.06 05 1735
LASA	Paris (75)	.06 05 1736
SECOTRAP INGENIERIE	Bordeaux (33)	.06 05 1737
INTERNATIONAL	Gif-sur-Yvette (91)	.06 05 1738
TRANS-FAIRE	Magny-le-Hongre (77)	.06 05 1739
HEADLIGHT	Bezons (95)	.06 05 1740
SECOTHERM	Fontenay-sous-Bois (94)	.06 05 1741
ARVIN-BEROD Jean-Marc (ACIE)	Boulogne-Billancourt (92)	.10 05 1742
Sologic, audits & contrôles	Lille (59)	.10 05 1743
ACT INGENIERIE	Maillot (89)	.10 05 1744
YONNE INGENIERIE - SESAER	Cholet (49)	.10 05 1745
BATEL	Caluire (69)	.10 05 1746
RHONE ALPES CONSEIL	Bedarides (84)	.10 05 1747
NEW - TEC	Crehange (57)	.10 05 1748
INGEBAT (Créhange)	Villeneuve-les-Avignon (30)	.10 05 1749
ECOBAT	Orléans(45)	.10 05 1750
CEBI (Orléans)	Verson (14)	.10 05 1751
BET ROPTIN et Associés	Grisolles (82)	.10 05 1752
VITAM INGENIERIE	Saint-Etienne (42)	.10 05 1753
VTB & Associés	Le Bourget-du-Lac Cedex (73)	.10 05 1754
SGI INGENIERIE	Clichy Cedex (92)	.10 05 1755
RS PROGRAMMATION	Cazideroque (47)	.10 05 1756
FLUIDITEC		

## AGENDA

Novembre 2005  
• Le Moniteur

Tout au long du mois de novembre, une campagne publicitaire commune à l'OPQIBI, QUALIBAT, QUALIFELEC, QUALIPAYSAGE et QUALIPROPRE sera réalisée dans Le Moniteur (les 4, 18 et 25 novembre).

7 au 12 novembre 2005 • Paris

L'OPQIBI participera, pour la seconde fois, au salon **BATIMAT** (Paris Expo, Porte de Versailles).

Tous les jours, entre 12h30 et 13h30, une présentation générale de ses qualifications sera réalisée sur son stand (Hall 7.2, n° L 50).

De plus, le 7 novembre à 15h30, l'OPQIBI organisera un atelier d'information sur ses nouvelles qualifications en développement durable (AMO, programmation et ingénierie).

Décembre 2005 • Tours

L'OPQIBI tiendra une réunion d'information sur l'intérêt de la qualification OPQIBI pour les prestataires d'ingénierie et les maîtres d'ouvrage (date à préciser).

## COMITÉS

Prochaines sessions des comités de qualification OPQIBI :

- du 11 octobre au 8 novembre 2005
- du 13 décembre 2005 au 10 janvier 2006

## CONTACTEZ-NOUS

OPQIBI  
73/77, rue de Sèvres  
92514 Boulogne-Billancourt Cedex  
Tél. : 01 46 99 14 53 - Fax : 01 46 99 14 51  
e.mail : opqibi@wanadoo.fr

Site Internet :  
**www.opqibi.com**

## OPQIBINFOS

Directeur de la publication :  
**Michel FAUDOU**

Rédaction :  
**Daniel CANTALOUPE**  
**Stéphane MOUCHOT**

Réalisation :  
**Emmanuelle BOUHET**

  
organisme professionnel de qualification de l'ingénierie :  
infrastructure bâtiment industrie